

# APERÇU SUR LA PÊCHE THONIÈRE À MADAGASCAR

François Gilbert et Laurent Désiré Rabenomanana

*Direction des Ressources Halieutiques*

*B.P. 1699*

*Antananarivo*

*Madagascar*

## HISTOIRE DE L'EXPLOITATION THONIERE

De 1971 à 1975, Madagascar a connu un début de la pêche thonière avec les activités de deux sociétés. La première, la KAIGAI GYOGYO KABUSHIKI KAISHA (KGKK), a entrepris une campagne de prospection à la canne dans la zone comprise entre Nosy Bé, les Comores et les îles Aldabra. Les trois canneurs ayant participé à cette campagne ont débarqué quelque 4,000 t de thon. Les résultats assez encourageants de cette opération ont motivé la création de la Compagnie Malgache Nipponne de Pêcherie (COMANIP) qui exploitait 9 canneurs. En 1974, cette société a pu réaliser des captures de l'ordre de 11,000 t.

De courte durée, ces expériences ont montré l'existence de la ressource qui, de ce fait, ne constituerait pas la raison principale de l'arrêt des activités.

Fort de ces enseignements, conscient de l'évolution des pêches mondiales surtout depuis l'instauration des Zones Economiques Exclusives par la nouvelle Convention du droit de la mer, Madagascar a saisi l'occasion pour reprendre son exploitation thonière. Ceci se réalise par la conclusion de divers accords de pêche et par la création de la conserverie de thon à Antsiranana. Sur le plan régional, la coopération se trouve renforcée par la mise en oeuvre du Projet régional thonier dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien (COI).

## LES ACTIVITES ACTUELLES

Comme Madagascar ne maîtrise pas encore la filière thon en général du fait de la difficulté de la commercialisation des produits, en raison du coût élevé et du caractère sophistiqué des investissements, il a été jugé prudent de ne pas investir seul dans cette activité mais plutôt de prioriser la coopération avec l'étranger. La conclusion des accords de pêche illustre cette politique,

### Les accords de pêche

La formule de vente de licences aussi bien à des senneurs qu'à des palangriers a été adoptée pour permettre de tirer profit de la ressource thonière selon deux manières :

Il faut profiter au maximum du temps de passage très limité des thons dans nos eaux (les espèces ciblées par les bateaux

senneurs ne sont présentes à des quantités intéressantes dans les eaux malgaches qu'environ 3 mois dans l'année).

Il existe un impact direct et d'autres avantages assez conséquents (transbordement de thons Antsiranana, réparation des thoniers à la SECREN, ravitaillement, etc.), découlant des différents accords passés. La présence simultanée des senneurs et des palangriers dans les eaux malgaches est complémentaire en ce sens que les zones de pêche sont différentes: généralement au nord (au large de Nosy-Bé plus précisément) pour les senneurs et plus au sud pour les palangriers.

Il faudrait rappeler qu'en ce qui concerne particulièrement les thoniers senneurs, du fait du passage limité dans le temps des thons dans les eaux malgaches, les bateaux titulaires de licence n'y viennent pêcher que quelques mois dans l'année (3 mois environ) alors que leurs licences restent valides toute l'année. Pour les palangriers, on peut dire que leurs licences sont exploitées pleinement toute l'année car les bateaux travaillent généralement dix mois dans l'année dans les eaux malgaches.

Le tableau 1 (en annexe) récapitule les accords de pêche passés par Madagascar avec des pays ou des sociétés et les différentes conditions qui leur sont assujetties: redevance (en fonction de la capture, en fonction du tonnage des bateaux, ou forfaitaire), compensation financière, bourses d'étude, financement de programmes scientifiques.

Les captures de thon réalisées dans la ZEE malgache depuis 1988 se présentent par le tableau 2 en annexe.

### Antsiranana: base thonière

Les thoniers senneurs européens ont commencé à fréquenter le port d'Antsiranana (ex-Diégo-Suarez) en 1985 pour plusieurs raisons: transborder le thon (43,590 t en 1991), effectuer les réparations à la SECREN (chantier naval), se ravitailler en sel (6,700 t en 1991), en gas-oil (5,5 millions USD en 1991) ou en d'autres produits locaux, relayer les équipages (billets d'avion Madagascar-Europe-Madagascar). Ce port est surtout fréquenté par les navires de Mars à Juin en général, c'est-à-dire au moment où la pêche s'effectue dans le canal de Mozambique. La position privilégiée d'Antsiranana comme site portuaire naturel exceptionnel dans le monde (situé dans une baie bien abritée) se trouve confortée par l'existence de la

conserverie de thon "Pêche et Froid de l'Océan Indien" (PFOI) qui fonctionne depuis 1989/90.

D'après une étude effectuée par l'Association Thonière en 1992, les retombées financières des activités thonnières à Antsiranana se résument par le tableau 3 pour les années 1989, 1990 et 1991.

Cependant, les capacités d'Antsiranana ont des limites d'après cette même étude. D'abord, l'infrastructure d'accueil est insuffisante: le seul quai de 300 m est utilisé sans relâche par les navires marchands, par la flotte thonnière européenne et les cargos frigorifiques. A ce point, la concurrence de Mombassa (Kenya) et de Victoria (Seychelles) est très redoutée, ces deux ports cherchant à développer au mieux leur capacité d'accueil. Cette congestion portuaire est perçue comme un facteur n'encourageant pas les thoniers à venir à Antsiranana.

Ensuite, la crise politique qui a duré un an et demi en 1991/1992 à Madagascar n'a pas épargné les activités thonnières. On sait qu'Antsiranana a été particulièrement agitée à l'époque. Il faudrait aussi signaler les conflits entre différents groupes syndicaux de marins qui font tout pour faire embaucher leurs "protégés" à bord des thoniers pour effectuer des travaux journaliers d'entretien et de réparation. A cause de ces diverses "pressions", les armateurs n'avaient plus le choix sur le recrutement des gens qu'ils voulaient employer.

Enfin, même bénéficiant d'un abri exceptionnel, l'accès du port reste très difficile pendant la saison des alizés du Sud-est, de Juillet à Septembre (*Varatraza* en malgache), surtout autour du Cap d'Ambre (la pointe Nord de Madagascar).

### **Programme "DCP"**

Dans le cadre des activités régionales de l'Association Thonière (phase I et phase II), le programme "DCP" a été initié à Madagascar.

Au cours de l'année 1993, 9 DCP ont été ancrés dont 3 au large de Toamasina, 5 à Toliara et 1 à Antalaha. La pose et le suivi de ces DCP sont effectués avec l'appui des sous-CAN régionaux : à Toliara avec l'IHSM et le Service Provincial des Ressources Halieutiques (SPRH), à Toamasina avec le SPRH, à Antalaha avec la précoopérative du Collège S<sup>t</sup> Jean. Pour les 3 sites, Toliara semble donner les meilleurs résultats: en 1993, les captures s'élèvent à environ 5 t pour 85 sorties, soit une moyenne, de 58,2 kg par sortie dont la durée moyenne est de 6 h 30 (moitié pour la pêche et moitié pour la route); les requins forment 47% des captures et 35% par les thonidés. Les opérations à Toamasina sont très limitées par la climatologie. Les résultats à Antalaha sont décevants du fait essentiellement de l'inorganisation du suivi.

En résumé, on peut dire que des résultats encourageants ont été enregistrés à Toliara, mais il faut encore deux ans d'expérience et de collecte de données de pêche pour déterminer les fluctuations d'abondance saisonnières des espèces, informations très indispensables aux pêcheurs pour adapter leurs engins de capture.

### **Conserverie PFOI**

L'usine de conserves de thon "Pêche et Froid de l'Océan Indien" ou PFOI a commencé ses activités en 1990. A sa constitution initiale, le capital de 6,743,100,000 Fmg était réparti entre les groupes français (66.66%) et malgache (33.34 %). Ce dernier comprend les banques, des sociétés, le Faritany d'Antsiranana. L'investissement initial est de 105 millions FF.

L'usine produit du thon en boîte et de la farine de poisson. Sa capacité devrait atteindre 50.000 t/an de matières premières. Elle dispose de 3 unités: (i) la confection de boîtes vides (300,000 boîtes/jour), (ii) la fabrique de farine de poisson (5 t/heure), (iii) la chaîne de fabrication de conserves. Elle possède son central qui fournit l'énergie électrique en cas de panne et 4 chambres froides situées dans l'enceinte du port d'Antsiranana.

Les difficultés socio-politiques de 1991 ont entraîné la diminution du personnel de 1,100 à 720 personnes, et celle de la production de 120 t à 75 t/jour. La capacité initiale n'a pas pu être atteinte car elle tourne aujourd'hui autour de 20,000 t de matière première. La PFOI possède le statut de zone franche: ses intrants entrent en admission temporaire, ses importations sont exonérées de taxes. En 1992, le chiffre d'affaires de la PFOI a atteint 36 milliards de Fmg pour 13,500 t de produits finis. Le seuil de rentabilité se situerait à 16,000 t. Actuellement, la PFOI est déjà passée sous le contrôle du groupe marocain Omnium Nord-Africain.

### **CONCLUSION**

Madagascar tire beaucoup d'avantages sur les activités thonnières s'exerçant dans le sud-ouest de l'Océan Indien.

L'idée de créer une société nationale de pêche thonnière n'a pas pu être concrétisée jusqu'ici, en raison de la complexité d'une telle entreprise. Même si la ressource existe, elle n'est pas permanente tout au long de l'année dans les eaux malgaches: une entente régionale est nécessaire, le contour de la ZEE reste à matérialiser. La forme de l'exploitation, les investissements, la commercialisation des produits sont aussi autant de facteurs à considérer.

La formule de vente de licences a été donc choisie pour ne pas avoir à subir un manque à gagner au niveau de l'économie. Cependant, la filière reste quasiment

**Tableau 1: Accords et protocoles passés par Madagascar sur la pêche thonière.**

Année	Partenaire	Date de signature	Type de pêche	Nombre de bateaux	Conditions de l'accord			
1986	CEE (1er Accord)	28/04/86 (3 ans)	Senne	86-87 : 25 87-88 : 38 88-89 : 40	paiement redevance calculée sur capture; paiement compensation financière et programme scientifique; octroi bourses d'étude ;financement campagne de prospection crustacés d'eaux profondes			
	URSS	5/12/86 (1 an)	Senne	1	paiement redevance calculée sur capture			
1987	KGKK	26/8/87	Palangre	1	redevance forfaitaire			
1988	HOSUI	10/11/88 (1 an)	Palangre	3	redevance forfaitaire en fonction tonnage bateau;			
1989	CEE (2ème Accord)	28/4/89 renouvelé 3 ans	Senne	89-90 : 44 90-91 : 45	mêmes conditions qu'en 1986			
1990	KGKK	24/4/90 (1 an)	Palangre	5 palangriers 3 senneurs	redevance forfaitaire			
<b>Tableau 3. Retombées financières des activités thonières</b>								
<b>RUBRIQUES</b>	<b>SIKIN</b>	25/4/90 (1 an)	Palangre	10	redevance forfaitaire	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>
SERVICES COMPARABLES AVEC D'AUTRES PORTS								
LUBMAIN		14/5/90 (1 an)	Palangre	15	redevance forfaitaire			
1. Dépenses portuaires et consignations	HOSUI	02/7/90 (1 an)	Palangre	1	Fmg/mio	355	618	652
2. Manutention					Fmg/mio	201	435	736
3. Transfert des équipages	SOMPYBE LOT(URSS)	21/9/90 (1 an)	Senne	2	Fmg/mio	228	1,015	1,120
4. Carburant	KGKK	30/04/91 (3 ans)	Palangre	8	Fmg/mio	3,037	7,290	10,078
5. S/Total en Fmg/mio (1+2+3+4)	LUBMAIN	27/05/91 (1 an)	Palangre	20	Fmg/mio	3,821	9,368	12,586
6. ( 5 / cours USD moyenne annuelle)					USD/mio	2,384	6,247	6,859
1992	KGKK	03/11/92 (modificatif)	Palangre	10	redevance forfaitaire t. m.	16,735	35,060	43,590
7. Tonnage transbordé/débarqué								
8. Coût moyen (12 / 7)	HUNG MIN SHIPPING	06/12/92 (3 ans)	Palangre	4	USD/mio	142	1.78	1.57
SERVICES EXCEPTIONNELS (PROPRE A ANTSIRANANA)								
9. Réparation navale	CEE (3ème accord)	20/05/92 (3 ans)	Palangre	08	à l'exclusion du financement de campagne de la prospection des crustacés d'eaux profondes, mêmes conditions que le 2ème accord	6,050	3,850	3,850
10. Sel marin	HSING	22/04/92 (3 ans)	Palangre	3	Fmg/mio	144	650	969
11. S/Total en Fmg	HUNG FISHERY				Fmg/mio	7,194	6,500	4,819
12. En USD (moyenne annuelle)					USD/mio	488	4,339	2,626
13. Coût moyen (12 / 7)	SHENG FISHERY				USD/t. m.	268	124	60
1994	KGKK	20/6/94 (renouvelé 3 ans)	Palangre	30	USD/mio	6,872	10,586	9,485
14. (1) Chiffre d'affaire global								
15. Chiffre d'affaire moyen/t. m. transbordé (8 + 13)	HUNG MIN SHIPPING	10/8/94 (modificatif)	Palangre	30	USD/t. m.	410	302	21.7
(1) Ventes de licence de pêche et apports financiers de la CEE exclus.								
	HSING HUNG FISHERY (modificatif)	17/6/94	Palangre	08	- redevance forfaitaire			

incontrôlée: les statistiques de capture sont difficilement vérifiables, l'embarquement d'observateurs s'avère une opération presque irréalisable. Finalement, on se contente des déclarations unilatérales des armateurs.

Dans ce contexte, la solution consisterait à renforcer la coopération régionale pour harmoniser la politique d'exploitation thonière, puisque la ressource est migratoire.

Il faudrait, entre temps, chercher à maximiser les retombées socio-économiques dues au passage des thoniers dans les ports malgaches, entre autres, sécuriser l'environnement

**Tableau 2.** Captures de thon réalisées dans la ZEE malgache depuis 1988.

<i>Type</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>	<i>1992</i>	<i>1993<sup>(1)</sup></i>
Palangriers	382	385	559	nd <sup>(2)</sup>	733	724
Senneurs	1,163	8,125	7,403	8,000	6,473	5.266 <sup>(U E)</sup> 14.509 <sup>(USTA)</sup>
TOTAL	1,545	8,510	7,962	8,000	7,206	-

(1) Pour 1993, il y a une différence entre les données fournies par la Délégation de l'U.E. (5.266 t) et celles provenant de l'USTA (14.509 t).

(2) A cause des événements socio-politiques de 1991, la plupart des statistiques n'ont pas été reçues.

socioprofessionnel pour retenir la clientèle et améliorer les prestations de service.

